

PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

(circulaire n°2003-135 du 08/09/2003)

PREAMBULE

Le présent protocole qui va être mis en place, s'adresse aux enfants qui sont sujets à allergies ou atteints de trouble de la santé et fréquentant les établissements de la commune de

.....

En accord avec votre médecin, vous devez établir avec exactitude les raisons motivant cette démarche et la conduite à tenir pour la prise en charge de votre enfant.

Ce document unique sera valable pour les structures d'accueil petite enfance.

Il devra être accepté dans sa totalité et signé par les parents et médecins ; validé ensuite par le médecin référent de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, les responsables des établissements concernés et le gestionnaire.

Tout document reproduit doit l'être obligatoirement dans sa totalité

<u>Tél.</u> SAMU : 15 ou 112 Pompiers :	Projet d'accueil individualisé (circulaire n° 2003-135 du 08/09/2003) Protocole de surveillance médicale dans le cadre de la scolarisation ou d'un accueil en EAJE	<u>Date</u>
---	--	-------------

L'enfant :

Nom Prénom : Né(e) le

l'EAJE :

Horaires de présence : Matin : Après midi :

Les parents :

(ou personne
ayant la
responsabilité
de l'élève)
à prévenir

PERE

MERE

Nom :
Prénom :
Adresse :

Tél. Portable :
Tél. domicile :
Tél. travail :

Autres personnes à prévenir

Médecin traitant Nom :
Adresse :
Téléphone :

Autres services médicaux (ou paramédicaux) en cas d'absence du médecin traitant :

Nom

Adresse

Téléphone

I- Raisons motivant cette démarche (pathologie présentée)

--

--

II- Protocole à établir par le médecin traitant (généraliste ou spécialiste)

Signes cliniques à surveiller		Conduite à tenir (position de l'enfant, médicaments, personnes à prévenir)	
<u>REACTION LEGERE :</u>			
<u>REACTION SEVERE :</u>			
Nom	Posologie/poids	Voie d'administration	Lieu de rangement

--

IV- Prises en charges complémentaires/Traitement de fond (type(s) de soins(s) par qui, où, quand...).

V- Dispenses d'activité

VI- Aménagements spécifiques

Régime alimentaire :

Panier repas :

Accessibilité des locaux :

Transports scolaires :

Déplacements scolaires en dehors de l'établissement scolaire :

Classes transplantées :

Autres :

En cas de remplacement au sein du personnel de la structure, faire suivre impérativement l'information sur l'existence de ce PAI.

VII- Signatures et cachet des personnes concernées

Les personnels de l'établissement sont en première ligne pour prendre les décisions selon ce protocole. Ils ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'incident ou d'accident, la signature des parents valant demande à leur égard.

Le médecin traitant (généraliste ou spécialiste)

Le gestionnaire	Les parents
	Père
	Mère
Le médecin Pmi le cas échéant	Le médecin référent de l'établissement
Le personnel d'encadrement	Les personnels paramédicaux, le cas échéant

Documents à joindre au PAI

- Ordonnance de traitements
- Joindre à ce document toute information utile à la prise en charge de l'enfant.